

Appel à vigilance : Monoxyde de carbone

Chaque année, à l'approche de l'hiver, le monoxyde de carbone est responsable de plusieurs milliers d'intoxications dont une centaine de décès qui pourraient être prévenus par des gestes simples.

PRÉVENTION
Intoxications au monoxyde de carbone



INFORMEZ-VOUS
sur solidarites-sante.gouv.fr

APPELEZ LES SECOURS
en cas de suspicion en composant le 15, le 18 ou le 112
(114 : personnes malentendantes)



Faites vérifier le bon état de marche de votre installation de chauffage



Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion, ne les utilisez pas en continu



Veillez à une aération et une ventilation correctes, ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement



Ce gaz invisible, inodore et non irritant résulte d'une mauvaise combustion d'un appareil. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'1h.

Les premiers symptômes les plus fréquents sont : maux de têtes, nausées, vomissements.

Soyez vigilant et respectez ces gestes simples :

- Faites vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- Aérez au moins 10 minutes chaque jour, maintenez les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion : ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En cas d'urgence, ouvrez les fenêtres, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous et appelez les urgences en composant le 15, le 18, le 114 pour les personnes malentendantes ou le 112, numéro d'appel d'urgence européen depuis un téléphone fixe ou portable.

Liens utiles

[Retrouvez l'ensemble des gestes à adopter via ce lien](#)